



ISPED

Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement

Université de Bordeaux

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences - MCCC

2024-2025

Master 2 - SANTE PUBLIQUE

Santé Travail Environnement

2^{ème} année de Master de Santé Publique
Parcours en présentiel
Santé travail Environnement
Année 2024-2025
Modalités de contrôle des connaissances

Organisation de l'année

Les enseignements du parcours *Santé Travail Environnement* sont organisés en 9 Unités d'Enseignement (UE) au sein de 4 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC).

Organisation des contrôles de connaissances et de compétences - sessions d'examen

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle de connaissances et de compétences spécifique. Les UE peuvent être évaluées par :

- un contrôle continu
- un examen terminal
- un contrôle continu + un examen terminal

Le contrôle continu peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite, d'un projet à réaliser, d'un rapport écrit à rendre et/ou d'une présentation orale.

L'examen terminal peut prendre la forme d'une épreuve orale ou écrite sur table.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre. La première session d'examen (session 1) est organisée pour les UE de chaque semestre à l'issue du semestre concerné. La deuxième session (session 2 ou « de rattrapage ») est organisée pour les UE du premier semestre au plus tard à l'issue du second semestre, et pour les UE du second semestre à l'issue de la soutenance des mémoires.

Absence aux examens : toute absence à la session 1, même justifiée, renvoie automatiquement à la session 2 ; une absence à la session 2, même justifiée, donne lieu à un « défaillant » sur le relevé de notes. Il n'y a pas d'obligation de proposer une autre session de rattrapage.

Les soutenances de stage ont lieu fin juin/début juillet. Une soutenance peut être organisée en septembre pour les stages plus longs ou ayant commencé tardivement.

Règles de validation des UE

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, la note finale de l'UE est la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal (les pondérations sont indiquées dans le tableau ci-après).

Une UE est validée si la note moyenne finale obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ou par validation d'acquis. Dans le cas contraire, l'étudiant doit obligatoirement repasser l'UE en session 2 (session de rattrapage).

Toute UE validée avec une note moyenne finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable.

Session 2

Les épreuves de la session 2 peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu ou par un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 doit repasser l'UE en session 2.

Pour les UE évaluées par un contrôle continu et un examen terminal, l'étudiant ayant obtenu une note moyenne finale inférieure à 10/20 à la session 1 ne repasse que l'épreuve d'examen terminal. La note du contrôle continu est conservée. La note retenue pour l'UE à l'issue de la session 2 est la meilleure note entre la note de l'examen terminal en session 2 et la moyenne pondérée entre la note du CC et la note de l'examen terminal en session 2.

L'étudiant n'ayant pas validé l'UE STG 208, devra retravailler son mémoire et/ou soutenir de nouveau oralement, en fonction de la décision du jury de soutenance.

Règles de compensation

La compensation se fait au sein de chaque BCC et n'est possible qu'à l'issue de la deuxième session.

Une UE non validée à l'issue de la deuxième session peut être compensée par les autres UE du même BCC si la moyenne du BCC est supérieure ou égale à 10/20.

L'UE stage ne rentre pas dans le système de compensation.

Les BCC ne se compensent pas entre eux.

Règles de validation des BCC

Chaque BCC est validé et définitivement acquis si :

- toutes les UEs qui le composent sont validées

OU

- à l'issue de la session 2, la moyenne des UEs qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Validation du diplôme

L'obtention du diplôme nécessite la validation de chaque BCC indépendamment les uns des autres.

Le diplôme est délivré à la suite de la délibération d'un jury désigné par le directeur du Collège Sciences de la santé, sur délégation du Président de l'Université de Bordeaux. Il est composé des responsables de la formation et des responsables d'unités d'enseignement et se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Semestres 3 et 4

N° UE	Type UE	Intitulé	Volume horaire	Coef.	Modalités d'examen Session 1	Crédits ECTS	Responsables
BCC1 : Maîtriser les outils et concepts utiles en santé environnementale / 12 ECTS							
STE 201	UE obligatoire	Epidémiologie environnementale et professionnelle	70	2	Contrôle continu	6	C. Carles
STE 202	UE obligatoire	Mesures des expositions environnementales et professionnelles	55	2	Contrôle continu	6	I. Baldi

BCC2 : Découvrir les disciplines contribuant aux connaissances en santé environnementale / 6 ECTS

STE 203	UE obligatoire	Mécanismes d'action toxique des contaminants	35	0,5 0,5	Contrôle continu Examen terminal (2h)	3	M. Canal- Raffin
STE 204	UE obligatoire	Ergonomie et ergotoxicologie	30	1	Examen terminal (2h)	3	A. Garrigou
FSP201	ou	Fondamentaux en Santé publique	30	1	Contrôle continu	3	F. Alla
	UE obligatoire	UE libre	30	1	Contrôle continu	3	

BCC3: Expliquer les impacts des différents facteurs environnementaux sur la santé des populations et les bases de leur prévention / 9 ECTS

STE 205	UE obligatoire	Nuisances et maladies environnementales	60	2	Contrôle continu	6	G. Bouvier
STE 206	UE obligatoire	Gestion et prévention des risques environnementaux et professionnels	35	1	Examen terminal (3h)	3	G. Bouvier

BCC4: Mettre en œuvre les connaissances et compétences acquises en situation concrète avec une vision pluridisciplinaire / 30 ECTS

STE 207	UE obligatoire	Enseignements transversaux, ateliers et accompagnement	45	1	Contrôle continu	3	I. Baldi G. Bouvier
STG 208	UE obligatoire	Stage en milieu professionnel	4 à 6 mois	10	Rédaction d'un mémoire + Soutenance orale	27	I. Baldi G. Bouvier